

Mgrs Williamson, Tissier de Mallerais et de Galarreta s'apprêtent à publier une déclaration lors de l'annonce de l'accord avec Rome

Author : spo

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Informations](#)

Date : 11 juin 2012





*« Le Saint-Père Il a nommé Prélat de la Prélature personnelle *** Son Excellence Révérendissime Mgr Bernard Fellay, en l'élevant dans le même temps au siège titulaire de *** [d'Antedone, le 1er siège titulaire de Mgr Marcel Lefebvre ?]. Mgr Bernard Fellay est né le 12 avril 1958 à Sierre, en Suisse, canton du Valais. Il a été ordonné prêtre le 29 juin 1982. Il a exercé les fonctions d'économiste général de la Fraternité Saint-Pie-X de 1982 à 1994. Consacré évêque le 30 juin 1988, avec sanation du 21 janvier 2009, il a exercé les fonctions de supérieur général de la Fraternité Saint-Pie-X depuis 1994 ».*

Lorsque tombera une annonce de ce type à la Salle de Presse vaticane, de quel poids pèsera la lettre ouverte signée par NNS Williamsson, Tissier de Mallerai et de Galarreta, qu'ils se préparent à publier le jour-même de cette déclaration, disant à Mgr Fellay qu'ils ne sont pas liés par l'accord et le poussant, de « retirer sa signature », c'est-à-dire concrètement de refuser la reconnaissance canonique que le Pape accorde à l'œuvre de Mgr Lefebvre ? Cette menace d'une scission aura été préparée peu avant, par la non-publication délibérée des autorités du district de France du dernier entretien de Mgr Fellay annonçant nettement l'imminence du dénouement, en même temps que par la publication du sermon de Mgr Tissier du 3 juin, dans La Porte latine du 8 juin.

Cette ultime résistance est difficile à comprendre pour deux raisons :

1°) Pratiquement, ses auteurs savent qu'une scission consistante de la FSSPX est vouée à l'échec :

Qui prendra, en effet, la tête d'une nouvelle Fraternité, à supposer qu'il n'y en ait qu'une seule ?

Comment ses supérieurs justifieront-ils une continuité juridique avec l'œuvre de Mgr Lefebvre ?

Quels fidèles visera leur apostolat, alors que par définition, ils ne s'adresseront qu'à des « purs », qui se trouveront pressés « sur leur gauche » par la Prélature, et « sur leur droite » par des courants sédévacantistes irrigués en prêtres et évêques par les lignées issues de Mgr Pierre Martin Ngo Dinh Thuc, avec lesquels ils ne veulent en aucune manière se confondre ?

Comment, au terme de pénibles querelles pour se disputer quelques lieux, acquerront-ils des logements pour leurs prêtres, des chapelles pour les faire célébrer, et comment leur assureront-ils des traitements pour les faire vivre ?

Cependant que la Prélature ordonnera 11 prêtres français, à Ecône, le 29 juin prochain, continuera à accroître lentement ses apostolats, à bénéficier d'une entière légalité pour mariages, baptêmes, dans et hors la Prélature. Et surtout, elle contribuera à enfoncer un coin dans un post-concile qui s'épuise.

2°) Car cette ultime résistance est surtout incompréhensible aujourd'hui, sur le fond. Qu'on le veuille ou non, l'accord entre le successeur de Mgr Lefebvre et le Pape est un accord doctrinal. Il aurait pu intervenir bien plus tôt et provoquer une secousse plus grande. Mais il entérine des discussions doctrinales qui ont démontré clairement deux choses :

– Que des désaccords, désormais parfaitement identifiés, demeurent sur les points les plus conciliaires de Vatican II.

– Mais que, malgré ce, la Fraternité Saint-Pie-X professe la foi catholique.

La relativité des novations conciliaires, déjà admise de diverses manières, est ainsi indirectement mais structurellement posée par la reconnaissance d'une communauté qui, tout en admettant en soi la continuité du magistère, ne reconnaît pas ces novations comme magistère. A ce titre, Bernard Fellay, en continuant l'ouvrage de Marcel Lefebvre aura pesé sur l'histoire de l'Église.